



## Déplacement plus de 12h de route aller retour

Par **CHSCT**, le **12/05/2016** à **08:18**

Bonjour je suis élu CHSCT dans une société de près de 4000 personnes et nous sommes découpés en 5 régions donc 5 CHSCT pour les 5 régions et 1 CE nationale.

Ma question est, étant donné que j'ai 10h en tant que membre du CHSCT puisque ma région comporte 380 salariés comment puis-je faire si je dois me rendre à plus de 6h de routes de mon agence à une autre.

Donc aller-retour 12h minimum sans compter si je dois inspecter l'agence sachant que mon employeur me dira que j'ai dépassé mes 10h de mandat et qu'il ne me paiera pas où me mettra une sanction pour absence.

Car il paraît que le temps passé en trajet est inclus dans nos heures de mandats.

Comment puis-je me rendre dans cette agence ou d'autre d'ailleurs sachant que les 10h ne suffisent pas.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **12/05/2016** à **08:57**

Bonjour,

Contrairement à ce qui se passe pour les réunions organisées par l'employeur où les temps de trajet sont du temps de travail effectif, ceux dans l'exercice du mandat s'imputent sur le crédit d'heures de délégation suivant l'[Arrêt 13-22212 de la Cour de Cassation](#)...

Cela n'est donc pas réglé par la Loi et seulement un usage ou un engagement de l'employeur au travers éventuellement d'un Accord de branche ou d'entreprise pourrait y pallier...